

VI.1 **SUR LES ARTICLES DE LITERIE POUVANT SERVIR DE « MÈCHE »**

Ils seront essayés selon les normes NF EN ISO 12952 -1 et NF EN ISO 12952 -2 pour les essais à la cigarette en combustion et les normes NF EN ISO 12952-3 et NF EN ISO 12952-4 pour les essais avec une petite flamme simulant une allumette. Des essais seront également réalisés selon la norme ISO 6941, avec un allumage sous la tranche.